

COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FEVRIER 2020**

Le 20 février deux mil vingt, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PHILIPPE, Maire.

Présents : Mmes Angélique CAMARA, Julie BÂCLE, Nathalie STANGALINI, Paulette BRANDEAU, Mrs Daniel PHILIPPE, Erick BAUDRY, Jean-Pierre GARAULT, Michel CHANTREAU, Jacques CAILLETON, Florian BRICOU, Claude VEILLON

Absents excusés : Bernard BOUILLAUD (pouvoir à Mr PHILIPPE), Jacques CAILLETON (pouvoir à Mme CAMARA)

Absents : Sandrine BRETHENOUX, Marlène BONNIFAIT, Nicolas FAUCHER.

Date de convocation : 12 Février 2020

Secrétaire de séance : Nathalie STANGGALINI

Aucune remarque n'étant observée sur le compte rendu du conseil municipal du 16 janvier, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1-Vote du compte administratif 2019 et Approbation du compte de gestion (2020-02-01)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2019,

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par le trésorier municipal, est conforme au compte administratif de la commune. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune et les écritures du compte de gestion du comptable public, dont détail ci-dessous, présentés par Monsieur BAUDRY. SOIT :

Section d'Investissement

Total Recettes 2019	881 312.73 €
Total Dépenses 2019	961 710.43 €
Résultat d'investissement 2019	-80 397.70 €
Excédent antérieur reporté 2018.....	544 400.60 €
Solde d'investissement globalisé excédentaire (ligne 001)	464 002,90 €
 Reste à réaliser dépenses.....	 31 684.89 €
Reste à réaliser recettes.....	115 609.00 €
Besoin de financement.....	0.00 €

Section de Fonctionnement

Total Recettes 2019	852 056.78 €
Total Dépenses 2019	580 095.26 €
Résultat de fonctionnement 2019.....	271 961.52 €
Excédent antérieur reporté 2018.....	70 000.00 €
Résultat global de fonctionnement.....	341 961.52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour, une abstention, APPROUVE le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2019. Le Maire n'a pas pris part au vote.

2— Travaux de réparation du ralentisseur sur la RD10 (2010-02-02)

Depuis plusieurs mois, il a été constaté un affaissement important sur le ralentisseur localisé sur la RD10, rue de la Croix Viaud.

Dans ce dossier, l'appui des services techniques du Département a été sollicité.

Trois entreprises ont été consultées. Deux ont répondu. Le tableau des offres est projeté en séance.

EIFPAGE VERNOUX EN GATINE	9 475.20 TTC
M.RY PARTHENAY	9 985,68 TTC

Après échange en séance, le choix des élus s'est porté sur le devis de M.RY de Parthenay pour la somme de 9 985.68 TTC, car la solution technique proposée est meilleure.

Les travaux à réaliser vont engendrer la mise en place d'une déviation sur 3 jours. Des contacts avec l'Agence Technique Départementale de Melle seront pris. L'étude de coût éventuel n'est pas à ce stade défini.

Les travaux de réparation de voirie sont imputables au 615231 (somme éligible au FCTVA).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE

- D'accepter le devis M.RY PARTHENAY pour la somme TTC de 9 985.68 €
- ET MANDATE le maire ou son représentant pour la signature des documents afférents à ce dossier.

3- Travaux d'élagage/broyage des chemins (2020-02-03)

La commune fait intervenir une entreprise extérieure pour les travaux de fauchage des bords de chemin, broyage des fossés et élagages des haies.

L'accord signé avec l'entreprise FRAGU arrive à son terme en 2019.

Aussi, la commune a décidé de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux sur les voiries communales. Le tableau des offres est le suivant :

Entreprise FRAGU	11 442.24 TTC
Entreprise BARATON	10 815,00 TTC

Après échanges en séance sur ces deux propositions, le choix du conseil municipal s'est porté sur le devis de l'entreprise BARATON, offre économiquement la plus avantageuse.

Les conseillers ont demandé à ce que ces travaux soient réalisés dans les délais prévus à la commande. Un bilan d'intervention annuel pourra être réalisé en fin d'année pour mise au point technique sur des observations éventuelles. Le contrat de prestations de services sera rédigé. Il précisera les conditions d'exécution des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE

- De retenir l'entreprise BARATON pour les travaux désignés ci-dessus
- De mandater le maire ou son représentant à signer les documents afférents à ce dossier.

4 –Droit de préemption urbain (2020-02-04)

Le conseil municipal a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-après :

<i>Nature du bien</i>	<i>Réf cadastrale</i>	<i>adresse</i>
Maison et terrain	AL0003	32 Route de Charchenay Boisne

5 – Informations diverses :

5-1-Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le PLUI a été approuvé le 29 janvier 2020 par le conseil communautaire. Il est applicable depuis le 10 février 2020. C'est désormais le document d'urbanisme qui s'applique sur la commune et l'ensemble du territoire.

Le secrétariat a transmis aux conseillers par mail, un lien permettant de voir le dossier du PLUI dans son ensemble.

Une version papier sera communiquée par la Communauté de Communes très prochainement.

Un plan de zonage est déjà disponible en mairie.

5.3 Déplacement du module (bungalow) ancienne bibliothèque de l'école

Auparavant localisé dans l'enceinte du groupe scolaire, les élus ont souhaité déplacer ce bungalow afin de créer une salle associative près des vestiaires du stade.

Une autorisation d'urbanisme a été déposée.

5-4 Courrier de Mr et Mme CHASSEMONT de Soignon

Le maire fait lecture aux conseillers du courrier transmis par Mr CHASSEMONT et reçu le 6 février 2020. Ce courrier relate les problèmes de résurgences d'eau sur sa propriété.

Mrs GARAUULT et CHANTREAU se sont déplacés pour constater la problématique.

Il a été constaté que les travaux de busage effectués sur le domaine public en son temps par la précédente municipalité, sont en bon état et ne nécessitent pas d'intervention complémentaire de la commune.

Quant au problème de résurgence d'eau chez Mr CHASSEMONT, le maire indique que la commune n'intervient pas sur une propriété privée.

Après échanges en séance, un courrier de réponse sera fait à Mr CHASSEMONT.

Départ de Julie Bâcle à 21H15.

5-6 Demande d'installation d'un petit cirque ambulant

Le maire prend l'avis des conseillers sur l'installation d'un cirque sur la place de la mairie.

Les conseillers donnent à l'unanimité un avis défavorable.

5-7 Elections municipales du Dimanche 15 mars 2020 – permanences du bureau de vote

8h – 11h	S.JAMBON	JP GARAUULT	F.BRICOU	E.SCHANEN C.CLAIRC
11h – 13h	P.JUMEAU	C.ADAM	N.STANGALINI	M.CHANTREAU
13h – 16h	S.JAMBON	C.VEILLON	E.SCHANEN	A.CAMARA
16h – 18 h	C.ADAM	I.DOUZENEL	E.BAUDRY	P.BRANDEAU

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 Heures 45.

PAS DE PROCHAIN CONSEIL LE jeudi 12 mars 2020

BAUDRY Erick	BONNIFAIT Marlène <i>Absente</i>	BRICOU Florian
BRANDEAU Paulette	BRETHENOUX Sandrine <i>Absente</i>	CAILLETON Jacques Pouvoir Mme CAMARA
CAMARA Angélique	CHANTREAU Michel	GARAULT Jean-Pierre
FAUCHER Nicolas <i>Absent</i>	BOUILLAUD Bernard <i>Pouvoir à Mr PHILIPPE</i>	PHILIPPE Daniel
BÂCLE Julie	STANGALINI Nathalie	VEILLON Claude